

Compte-rendu  
du  
Comité de pilotage du Schéma régional biomasse  
Centre-Val de Loire

qui s'est tenu le mercredi 4 juin 2025 de 14h30 à 17h  
à l'hôtel de région à Orléans

**Objectif :** partager l'état d'avancement des travaux et les hypothèses retenues pour la définition des différents gisements de biomasse disponibles et l'estimation des volumes supplémentaires mobilisables pour la production d'énergie aux horizons 2030, 2035 et 2050.

**Accueil et introduction** par Florence Gouache, Secrétaire générale aux affaires régionales, Temanuata Girard, Vice-Présidente du Conseil régional, déléguée à l'Agriculture et l'alimentation et Jérémie Godet, Vice-Président du Conseil régional, délégué au Climat, aux transformations écologiques et sociales des politiques publiques, à la transition énergétique, à l'économie sociale et solidaire et à la vie associative.

Florence Gouache rappelle les objectifs du schéma régional biomasse (ci-après SRB) : connaître les ressources en biomasse mobilisables, définir la part pouvant être utilisée pour la production d'énergie, tout en veillant au partage de la ressource entre usages. Cette réunion est l'occasion d'un temps de partage des travaux réalisés en ateliers thématiques ; il s'agira aussi d'acter des éléments utiles pour finaliser le schéma.

Jérémie Godet remercie les participants qui se sont mobilisés à l'occasion des ateliers (SRB) et groupes de travail de la régionalisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie (ci-après PPE). A l'issue de ces deux exercices, le SRADDET devra être révisé. Le SRB aura ainsi des incidences importantes sur le mix énergétique. Il devra être attentif à la hiérarchie des usages, au respect des écosystèmes et aux impacts du changement climatique.

Temanuata Girard souhaite insister sur les effets des changements climatiques sur les pratiques agricoles. Ils pourront impacter, voire dans certains cas, rendre impossible certaines pratiques : implantation, ensemencement, récolte des productions... La stratégie forêt bois de 2023 comportait déjà une alerte sur les effets du changement climatique pour la forêt.

### Etat d'avancement du schéma régional biomasse :

Florian Lewis, directeur adjoint de la DREAL, décrit les « 3 étages » du SRB :

- l'état des lieux, qui suppose de faire des hypothèses assez structurantes sur l'évolution des gisements et donc des partis-pris mais aussi admettre les incertitudes aux horizons de temps longs (2035, 2050) ;
- l'identification de la part du gisement qu'on va allouer à des fins énergétiques ;
- le plan action pour préciser les leviers.

Il souligne la qualité des travaux en ateliers SRB et groupes de travail de régionalisation de la PPE, deux exercices menés de front et avec interaction.

Enfin il rappelle le rôle de ce comité de pilotage dans l'aide à la décision Etat-Région.

### **Présentation de l'état des lieux**

- La production d'énergie actuelle à partir de la biomasse : Cécile Dormoy, DREAL
- Etat des lieux des gisements de biomasse issue des déchets : Cécile Dormoy, DREAL
- Etat des lieux des gisements de biomasse agricole : Arnaud Balson, DRAAF
- Etat des lieux des gisements de biomasse forestière : Jean-François Hauttecoeur, DRAAF
- Travaux en cours de régionalisation des objectifs de la PPE-3 (programmation pluriannuelle de l'énergie) sur le biométhane injecté et le bois énergie : Mélanie Krauth, Conseil Régional et Pascale Festoc, DREAL.

### **Echanges avec la salle**

#### **Objectifs du SRB**

Florence Gouache souhaite rappeler la nécessité de définir des objectifs réalistes, condition indispensable pour ensuite engager le développement de filières. Il convient de transformer l'optimisme en réalisme, en veillant à ne pas surestimer les ressources, à l'évocation d'hypothèses qualifiées d'optimistes lors de la présentation du gisement déchets.

Jérémie Godet précise que le réalisme ne doit pas nous faire perdre l'ambition de la neutralité carbone en 2050. Veiller également à intégrer la notion d'acceptabilité dans les travaux (méthaniseurs, coupes de bois).

Florence Gouache : l'acceptabilité sera d'autant meilleure que la disponibilité de la ressource sera bien évaluée.

Temanuata Girard attire l'attention sur la non pertinence à pousser des projets uniquement pour répondre à des objectifs. Par exemple : ne pas favoriser la concentration de l'élevage en bâtiment sous prétexte d'alimenter un projet de méthaniseur.

#### **Biomasse déchets**

Jean-François Bridet (Vice-Président du Conseil régional délégué à la Biodiversité, aux Parcs Naturels Régionaux, à la Loire et rivières, à l'eau, à l'air et à la condition animale) : le souci d'acceptabilité oblige un certain nombre d'acteurs à élargir leur champ d'action habituel. Par exemple, le monde du bâtiment regrette que la collecte des déchets ne soit pas connectée aux entreprises de fabrication de panneaux ; un opérateur d'unité de valorisation énergétique a réussi à réduire le tonnage de déchets collectés tout en améliorant son rendement énergétique grâce à une collecte séparée des biodéchets en amont (moins d'humidité au final).

## **Biomasse agricole**

Jérémie Godet exprime sa crainte sur le risque d'augmenter l'utilisation d'intrants et donc des émissions de gaz à effet de serre (pour la fabrication des engrais minéraux) lié à l'augmentation de la production de cultures intermédiaires à vocation énergétique (ci-après CIVE)

Temanuata Girard précise que si on augmente la production de CIVE, on augmente les cultures de printemps, et donc la fertilisation de ces cultures. Les cultures de printemps sont réputées nécessiter plus d'intrants que les cultures d'hiver. Par ailleurs, les couverts végétaux actuellement implantés peuvent être détruits par usage d'herbicide. Quel est l'équilibre sur l'usage d'intrants (engrais minéraux, produits phytosanitaires) entre la situation actuelle et la situation envisagée par le SRB ?

Arnaud Balson (DRAAF) indique que, le plus souvent, un bilan azoté est réalisé à l'issue de la culture d'hiver. Il permet de calculer et d'adapter les apports suivants en fonction du reliquat. Les exploitants qui mettent en œuvre des CIVE constatent ainsi une économie globale d'intrants sur l'ensemble du cycle. La question de l'impact du changement climatique sur les cultures de printemps est un vrai sujet. Les volumes retenus se basent cependant sur des hypothèses de CIVE non irriguées (CIVE d'hiver uniquement) et fertilisées majoritairement avec du digestat. Le rendement CIVE retenu de 6tMS/ha est considéré comme modéré (rendements habituellement compris entre 4 à 12tMS/ha).

Anne Brunet (Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire) affirme qu'il y a moins d'enjeux liés aux intrants pour les CIVE car il n'y a pas d'objectif de qualité du grain. La question de l'eau peut se poser, les CIVE risquant d'avoir un aspect asséchant pour les cultures suivantes.

Arnaud Bessé (chambre régionale d'agriculture) complète en précisant que les assolements évoluent. L'exportation de biomasse n'est pas possible sur tous les sols. La priorité est de nourrir les hommes et les animaux. Certaines cultures à bas intrants (ex : chanvre et lin) peuvent être intégrées dans les rotations, mais nécessitent des technologies spécifiques pour les cultiver. Il est nécessaire d'adapter les pratiques et la nature des cultures pour lutter contre le changement climatique et économiser l'eau.

Florence Gouache indique que le SRB fait état de la biomasse existante, de ses usages, du développement possible voire souhaitable de certaines catégories de biomasse, et identifie ainsi les suppléments de biomasse possible. Les hypothèses prises devront être rappelées dans le schéma : CIVE non irriguées, fertilisées majoritairement au digestat, dans la limite de 20% de la SAU (Surface Agricole Utilisée).

Hervé Coupeau (Vice-Président délégué Agriculture, Europe et Coopération décentralisée et internationale du CESER) cite l'exemple de la Brenne où la biomasse (mauvais foin) est exportée en Espagne pour la méthanisation. Les agriculteurs pâtissent des impacts des chasseurs qui achètent des propriétés et laissent les parcelles en friche (sanctuaire à sangliers). Certains éleveurs arrêtent l'élevage, et valorisent leur herbe directement en méthanisation. Il paraît difficile d'enrayer la baisse de l'élevage qui n'est pas rentable. Les agriculteurs trouvent forcément une solution qui n'est pas toujours

celle souhaitée. Il cite également la culture de bambous sur 400 ha, problématique à cette échelle, pour la biodiversité et la perte de valeur agricole.

Florence Gouache souligne l'importance des phénomènes décrits et rappelle que l'objectif de la démarche est d'aller vers des pratiques responsables. Les hypothèses du SRB ne doivent pas miser sur des CIVE voyageant sur de longues distances ; le but n'est pas de produire de l'énergie chère et émettrice de gaz à effet de serre du fait du transport.

Arnaud Balson (DRAAF) rappelle que les hypothèses du SRB considèrent de fait que la biomasse est une ressource de proximité ayant vocation à ne pas voyager beaucoup. Dans la pratique, le transport de la biomasse agricole reste limité à une moyenne de 20 km de distance entre les installations de méthaniseurs et les intrants. C'est un objectif qui devra être conservé (cf. cartes gisement par EPCI).

### **Biomasse forestière**

Benoit Rachez (Directeur d'UNISYLVA) indique que la filière a pris note de la révision à la hausse des objectifs de mobilisation du bois, cependant elle considère que les volumes envisagés paraissent toujours bien bas par rapport à un potentiel et un gisement théorique de 2,8 millions de m<sup>3</sup>/an. On viserait de ne récolter que 10% du volume, ce qui représente un manque d'ambition y compris pour la gestion forestière. Il estime que si l'on veut lutter contre la mortalité, capter du carbone, il est souhaitable d'augmenter les volumes collectés.

Il ajoute que la mortalité est sous-estimée dans les volumes collectés et qu'à être trop prudent, on freine le développement de nouveaux débouchés qui doivent tirer la récolte. Lors des travaux en atelier, le chiffre proposé de 500 000 m<sup>3</sup>/an, déjà en dessous des objectifs du PRFB (plan régional forêt bois), ne paraissait pas exagéré.

Olivier Silberberg (FIBOIS) abonde en précisant que la mortalité apparaît comme du bois perdu alors qu'elle peut être intégrée dans le bois mobilisable. Une meilleure connaissance de la consommation de bois bûches (80% hors circuit commercial) permettrait d'estimer les économies liées à l'amélioration de l'efficacité énergétique du chauffage des ménages et à la conversion en granulés, et d'affiner la disponibilité pour les projets en cours d'émergence. Deux filières coexistent : les grosses chaufferies qui font augmenter les volumes collectés, et les petits projets nécessitant 100 à 1 000 t /an de bois sec.

Pierre Louis Cazaux (ADEME) précise qu'en parallèle les travaux de réflexion autour de la régionalisation des objectifs de la PPE. Dans ce cadre, d'autres chiffres de projections ont été calculés. Une étude ADEME (nationale) fait état de 110 000 à 200 000 m<sup>3</sup> de bois supplémentaire (contre 85 000 à 133 000 m<sup>3</sup> estimés pour le SRB). Il indique également que question prix, le transport du bois n'apparaît pas si structurant.

Jean-François Bridet (Conseil régional) souligne que le bois d'œuvre a la capacité de stocker du carbone de manière durable. Chaque utilisation de ce matériau biosourcé permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre.

Il indique également l'enjeu à laisser le bois mort sur place pour les équilibres forestiers.

Jean-Paul Vincent (UFC Choisir) pose une question sur l'existence d'indication dans le SRB de la sélection des essences destinées au bois énergie.

Jean-François Hauttecoeur (DRAAF) confirme que le bois mort est un réel sujet et que l'identification des dépérissements dans le cadre du projet Sycomore peut orienter d'aller chercher le bois avant qu'il soit mort.

Il ajoute que la ressource à court terme est disponible mais la question se pose à long terme : sera-t-on encore capable de mobiliser du bois en 2035 ? Ces chiffres ne doivent pas être perçus comme une annonce de la fin des investissements. Les temps de rentabilité des chaufferies actuelles sont sur la même échéance (2035).

Il précise qu'il n'y a pas de sélection des essences destinées au bois énergie, ce choix est plutôt tiré par le bois d'œuvre. Il peut y avoir des essences à pousse rapide aussi en bois d'œuvre.

Jérémie Godet suggère de vérifier la méthodologie ADEME pour les projections de bois. Hormis cela, il y a un principe de réalité à admettre sur le changement climatique.

Florence Gouache indique que le SRB sera amené à évoluer ; les scénarios retenus nécessitent déjà une profonde mobilisation des acteurs pour augmenter la surface de forêt privée en gestion, sans sous-estimer la ressource disponible.

### **Articulation avec la PPE**

Jérémie Godet estime que les objectifs proposés pour le biométhane ne paraissent pas réalistes, en particulier les hypothèses de 100% des effluents valorisés en méthanisation d'ici 2035).

Florence Gouache demande si la faisabilité d'un point de vue sanitaire de cette hypothèse a fait l'objet d'une vérification.

Jean-François Bridet (Conseil régional) demande si les apports végétaux issus de la fauche des bords de route pour la méthanisation sont intégrés / pris en compte dans la définition des gisements supplémentaires.

Arnaud Balson (DRAAF) répond à la question sur les végétaux issus de la fauche des bords de route en indiquant que ces données sont difficiles à estimer et n'ont pas été intégrées.

Lena Deniaud (Conseil régional) complète la réponse en indiquant que la collecte de ce gisement représente un coût important car il comporte beaucoup de déchets plastiques présents en bord de route. Cette réponse a été également donnée par un participant (acteurs du secteur valorisation de déchets lors d'un atelier).

Anne Brunet (Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire) constate peu de nouveaux projets de méthanisation agricole. Les nouveaux méthaniseurs tendent à être plus industriels, les agriculteurs n'ont plus la main et sont seulement apporteurs de matière « Attention à ne pas déstabiliser la priorisation culture alimentaire / méthaniseur, même si ce n'est pas une dynamique constatée aujourd'hui ».

Arnaud Bessé (chambre régionale d'agriculture) précise qu'il est nécessaire de veiller à prendre en compte l'aspect humain de la méthanisation en plus de l'activité d'élevage (temps de travail).

### **Prochaines étapes**

Les prochaines étapes vont consister à dessiner les trajectoires réalistes pour atteindre les volumes supplémentaires de biomasse mobilisable notamment à fin énergétique et à identifier les leviers d'action nécessaires pour mobiliser cette biomasse à l'occasion de nouveaux ateliers de concertation (1<sup>er</sup> juillet 2025) et de consultations par voie électronique.

### **Pour en savoir plus sur le schéma régional biomasse :**

<https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-biomasse-srb-r1956.html>

## Liste des présents

| Nom               | Prénom        | Structure                                  |
|-------------------|---------------|--------------------------------------------|
| ARTIGES MAUNOURY  | Nathalie      | Conseil régional Centre-Val de Loire       |
| AURIL             | Damien        | Conseil régional Centre-Val de Loire       |
| BACHEVILLIER      | Olivia        | BIO CENTRE                                 |
| BALSON            | Arnaud        | DRAAF                                      |
| BESSE             | Arnaud        | Chambre régionale d'agriculture            |
| BRIDET            | Jean-François | Conseil régional Centre-Val de Loire       |
| BRUNET            | Anne          | Chambre régionale d'agriculture            |
| CAZAUX            | Pierre-Louis  | ADEME                                      |
| CHOUMERT          | Guillaume     | SGAR                                       |
| COUPEAU           | Hervé         | CESER                                      |
| DEMOUY            | Yves          | DRAAF                                      |
| DENIAUD           | Lena          | Conseil régional Centre-Val de Loire       |
| DESSARPS          | Pierre-Damien | Centre national de la propriété forestière |
| DORMOY            | Cécile        | DREAL                                      |
| FESTOC            | Pascale       | DREAL                                      |
| GIRARD            | Temanuata     | Conseil régional Centre-Val de Loire       |
| GAUTHIER          | Eric          | Conseil départemental du Loiret            |
| GODET             | Jérémie       | Conseil régional Centre-Val de Loire       |
| GOUACHE           | Florence      | SGAR                                       |
| GROPART           | Florent       | Conseil régional Centre-Val de Loire       |
| GUDIN             | Grégoire      | Cabinet ECTARE                             |
| HAUTTECOEUR       | Jean-François | DRAAF                                      |
| HURSIN            | Pierre        | Conseil régional Centre-Val de Loire       |
| KRAUTH            | Mélanie       | Conseil régional Centre-Val de Loire       |
| LEWIS             | Florian       | DREAL                                      |
| MAUGE             | Julien        | Conseil régional Centre-Val de Loire       |
| MEAR              | Chrystel      | SGAR                                       |
| MERIEAU           | Maryse        | Chambre régionale d'agriculture            |
| PAUSADER          | Marie         | SGAR                                       |
| PILATE            | Gilles        | INRAE                                      |
| POUPAT            | Christophe    | Office National des Forêts                 |
| RACHEZ            | Benoît        | FIBOIS CVL                                 |
| RANDRIANALIMANANA | Saranto       | DREAL                                      |
| ROY               | Florian       | Tours Métropole Val de Loire               |
| SILBERBERG        | Olivier       | UNISYLVA                                   |
| TRIDON DE REY     | Hugues        | Conseil régional Centre-Val de Loire       |
| VINCENT           | Jean-Paul     | UFC Que Choisir                            |

ADEME : Agende de la transition écologique

DRAAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

INRAE : Institut national de la recherche en agronomie et environnement

SGAR : Secrétariat général aux affaires régionales